

Chômage: pourquoi tant d'acharnement?

Paru le Vendredi 15 Mai 2009

FABIO LO VERSO



RÉVISION - En Suisse, le démantèlement des acquis protégeant les chômeurs se poursuit sans relâche. Le dernier tour de vis motive l'exigence d'un bouclier social.

Une nouvelle vague de contestation enflamme l'Europe et donne des ailes aux syndicats qui réclament un new deal social sur le Vieux Continent. Un appel que les chômeurs suisses entendront peut-être d'une oreille distraite, tant ils sont bousculés chez eux par la crainte de perdre leurs acquis. Depuis une décennie, le démantèlement de l'assurance chômage prend l'allure d'un épluchage patient d'un oignon. Avant un passage brutal à la moulinette? Le parlement fédéral traitera, le 8 juin prochain, de la dernière révision de la loi. Les chômeurs apprécieront le menu indigeste concocté par le Conseil fédéral. Un rappel s'impose. Premièrement, la durée de cotisation minimale pour obtenir 400 jours d'indemnités pourrait passer à dix-huit mois, contre douze actuellement. «Dans les années 1990, au plus fort de la dernière grande crise, la période était de six mois...», rappelle Corinne DuPasquier, présidente de la Coordination neuchâteloise des Associations de défense des chômeurs, basée à Neuchâtel. «Il est paradoxal, voire scandaleux, de sévir sur les chômeurs en ces temps de chamboulement du marché de l'emploi», analyse-t-elle. La mesure est réclamée par le Conseil fédéral dans le but de dégager des économies pour alléger la faramineuse dette de l'assurance-chômage, environ 5 milliards de francs à ce jour (10 milliards estimés en 2011). Mais ce n'est pas tout: le paquet que le gouvernement soumet au parlement est truffé de mesures socialement explosives, pénalisant aussi bien les adultes et les jeunes de moins de 25 ans que les étudiants à la recherche d'un premier job¹. Le prolongement de la durée de cotisation n'est que «la pointe de l'iceberg», commente Corinne DuPasquier. Avant le débat en plénum, c'est une poussée de fièvre qui a saisi les parlementaires de droite, de façon particulièrement aiguë au sein de la commission préparatoire du Conseil des Etats. Mercredi dernier, la majorité de ses membres se sont montrés plus royalistes que le roi¹, en réclamant davantage que le Conseil fédéral. Comme le prouve leur exigence d'introduire un délai d'attente des indemnités journalières modulé en fonction du revenu du chômeur. Pour les personnes gagnant entre 60 000 et 90 000 francs, la période de carence serait de dix jours. Elle passerait à quinze jours pour les sans-emploi ayant touché, avant de perdre leur travail, entre 90 000 et 125 000. Vingt jours d'attente seraient enfin imposés à ceux qui dépassent ce dernier montant. Pourquoi tant d'acharnement? Virginie Rochat, de l'Association de défense des chômeurs (ADC) à La Chaux-de-Fonds, une région laminée par la crise du secteur horloger, se dit «consternée». Car cette fois-ci, déplore-t-elle, on s'attaque aussi à la substance, «les programmes de formation des sans-emploi». Le Département fédéral de l'économie a décidé d'épargner 60 millions dans les projets de réinsertion. «Et cela par la modification d'une simple ordonnance, entrée en vigueur au début de l'année», dénonce la permanente de l'ADC. Ce procédé évite le passage devant les élus, voire devant le peuple. Nombre de projets d'aide au retour en emploi seront annulés, faute de financement. Certaines communes pourront y remédier aux moyens de stages de réinsertion «transitoires», qui deviendront caducs dès le retour de l'embellie économique. Prévoyant une sortie de crise en 2011, le Conseil fédéral veut faire coïncider l'entrée en vigueur de la nouvelle loi avec la phase de retournement conjoncturel. Un moyen de mieux faire passer la pilule devant l'opinion publique. «Mais la dégradation des prestations frappera à ce moment-là des personnes ayant des revenus déjà diminués et rongera davantage le socle de leurs conditions de vie», s'inquiète Virginie Rochat. Les chômeurs seront davantage poussés à la marge, certains d'entre eux «dégringoleront dans une spirale négative». Pour toutes ces raisons, le démantèlement des acquis protégeant les chômeurs est dénoncé par les syndicats. A Genève, ce samedi, ils réclameront la création d'un «bouclier social», se greffant au train des revendications de leurs homologues européens. I

Note : *1Le Courrier du 13 mai 2009.*